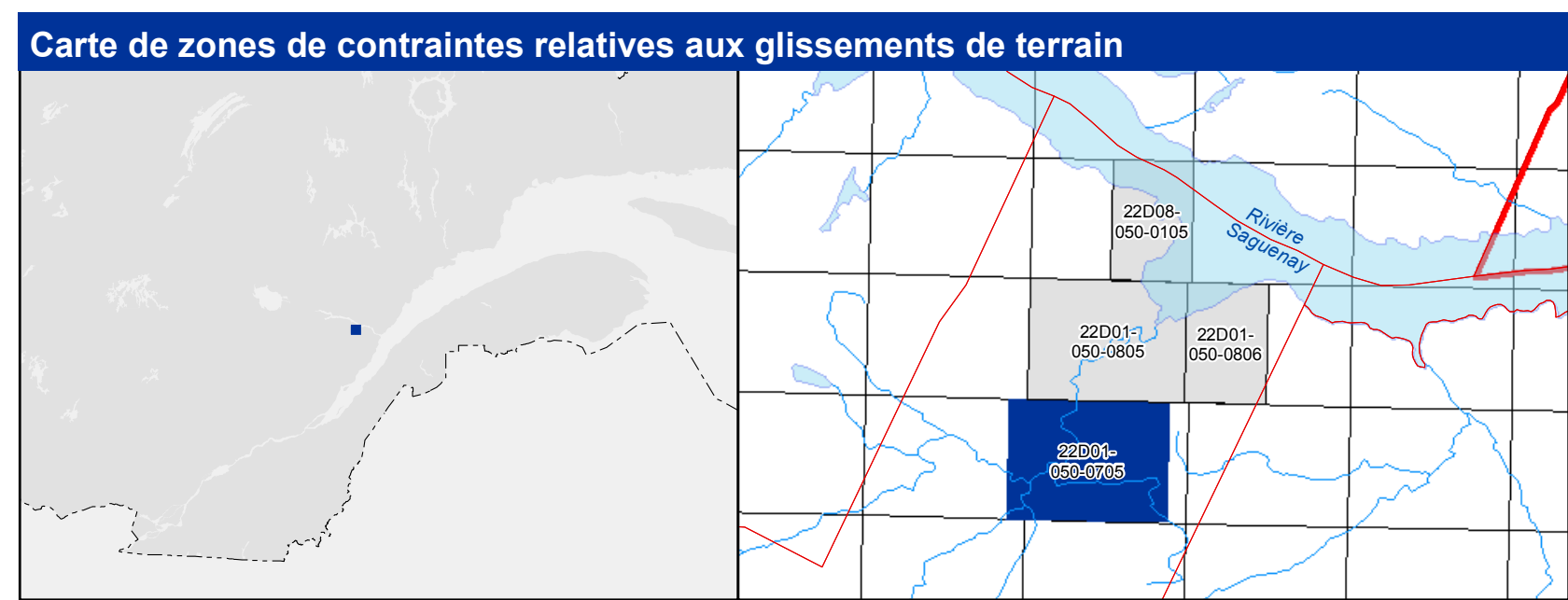
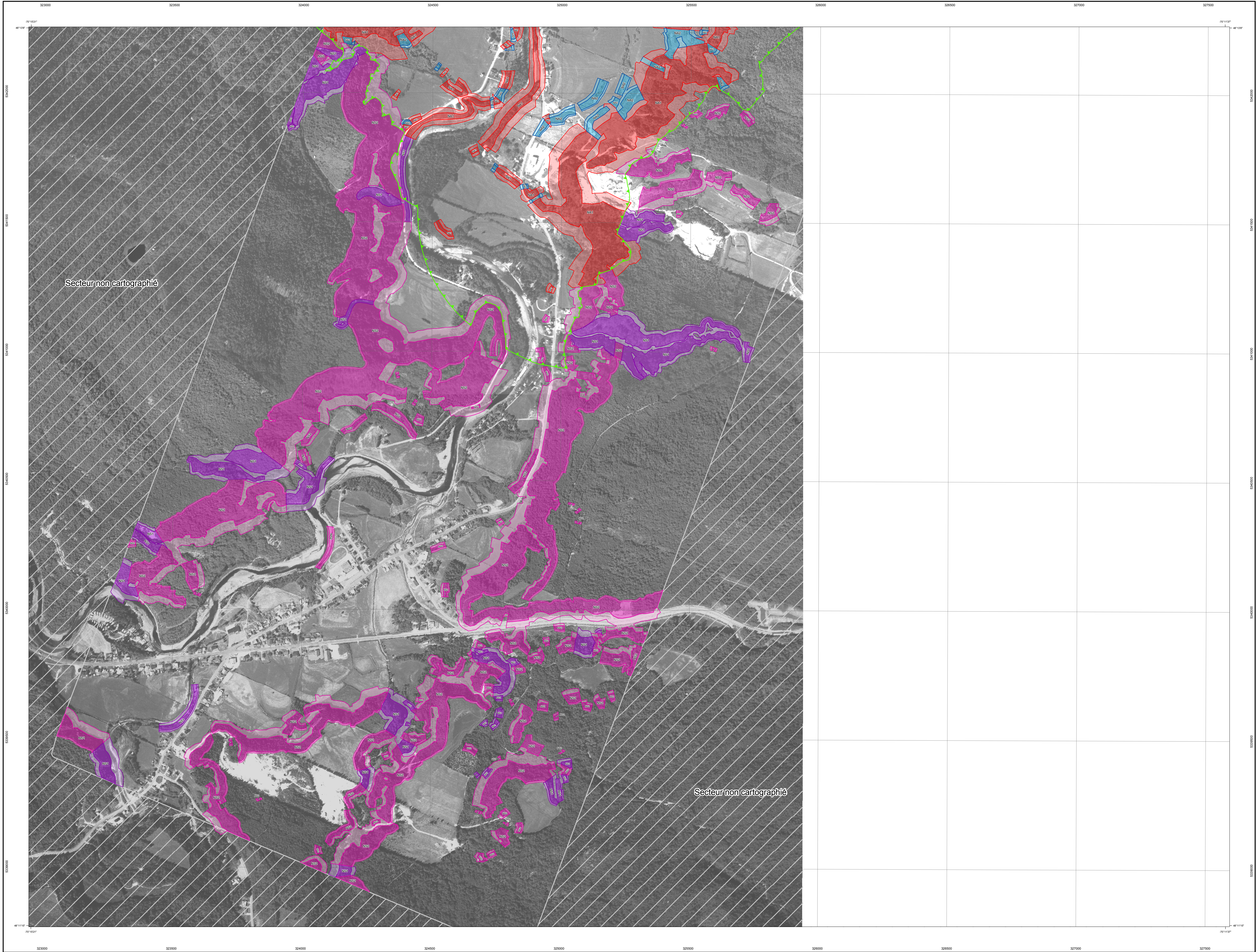




Lac Minette

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

100	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
102	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
103	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
104	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
105	Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

Note : Les zones forcées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

106	RA1 : Zone composée de sols à prédominance argileuse, alluvie au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue
107	RA2 : Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GR580
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 5°
Système de coordonnées planes du Québec (SCQ), fuseau 7
Longitude d'origine (méridien central) : 70° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999

Orthophotographies numériques 1/15 000 : Q02713-69 et 71 : 31 août 2002

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)
0 50 100 200 300 400 500 m
1 : 5000

Métadonnées reliées au zonage

Relevés géotechniques de terrain : 1999 - 2001
Source de l'hyposymétrie de référence : Relevé laser aéroporté (octobre 2003)

Sources

Données

Cartographie des zones exposées aux glissements de terrain : Ministère des Transports du Québec

Orthophotographies numériques : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec

Credit

Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
Direction du laboratoire des chaussées : Ministère des Transports du Québec
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2^e trimestre 2004